

# Concours Abris de Fortune, millésime 2020

## Petites parcelles, terroir d'avenir

9 abris éphémères pour découvrir le vignoble des Côtes du Forez



A l'occasion du **20<sup>e</sup> anniversaire de l'AOC « Côtes du Forez »**, le Château de Goutelas et les vignerons du Forez s'associent pour proposer un **parcours architectural, paysager et culturel autour du vin**.

### Le vignoble du Forez

Le vignoble du Forez, niché au cœur du département de la Loire, s'étend sur **près de 150 hectares** et **17 communes**. Il rassemble **9 vignerons indépendants** et **1 cave coopérative** (Agamy - Cave des vignerons foréziens) qui s'attachent à cultiver ce patrimoine vivant.

La spécificité du vignoble tient à son **double terroir d'exception** puisque le territoire se compose de deux types de sols qui se côtoient, **buttes basaltiques** et **sol granitique**, qui apportent aux vins une typicité particulière. Depuis l'année 2000, son caractère et sa singularité lui ont d'ailleurs valu l'obtention de l'**Appellation d'Origine Contrôlée (AOC)**.

En ce **20<sup>e</sup> anniversaire** de l'AOC « Côtes du Forez », le Château de Goutelas et les vignerons du Forez ont souhaité collaborer autour de cette nouvelle édition des Abris de Fortune pour donner vie à **9 nouveaux abris** qui seront installés sur **9 sites emblématiques de la culture de la vigne sur ce territoire**.

Outre sa dimension mystique indéniable, le vin a longtemps été considéré comme un produit de luxe essentiellement consommé par les plus riches. C'est à partir du XVII<sup>e</sup> siècle qu'il se démocratise peu à peu dans les classes populaires, en témoignent les prieurés foréziens qui détenaient de nombreuses vignes entretenues par des paysans.

Inscrit en 2010 sur la liste du patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'Unesco, le vin fait désormais partie intégrante du patrimoine culturel, gastronomique et paysager de la France. En Forez, c'est dans les années 1980 que le tourisme œnologique, forme de tourisme rural, s'est développé pour donner une nouvelle impulsion au territoire.

L'édition 2020 du parcours Abris de Fortune invitera donc à **découvrir un terroir, des paysages et un patrimoine viticoles qui se réinventent face à de nouveaux enjeux** : transmission, changement climatique, biodiversité...





## Le parcours Abris de Fortune 2020

---

La **construction** des abris qui composeront le parcours *Petites parcelles, terroir d'avenir* | **Abris de Fortune millésime 2020** aura lieu **entre mai et juin 2020** dans différentes communes de Loire Forez agglomération (42).

Les constructeurs bénéficieront de l'**accompagnement technique de Pierre Janin**, architecte et directeur de l'agence FABRIQUES Architecture Paysages, et de l'appui de l'équipe du Château de Goutelas et de ses partenaires (entreprises, associations, habitants, mairies etc.).

Au total, **9 Abris de Fortune** seront construits et installés en Loire Forez sur **des sites remarquables liés à l'histoire ou à l'actualité du vignoble** : vignes, prieurés, musées etc. Ils seront **accessibles au public entre le 25 juin et le 25 octobre 2020** :

**1 abri** sera construit par des élèves du campus Agronova - Lycée agricole de Précieux,

**1 abri** sera construit par un collectif d'artistes et/ou d'habitants,

**7 abris** dans 7 lieux sont proposés dans le cadre du concours **Abris de Fortune 2020** à des candidats seuls ou en équipe (voir règlement pages suivantes).

Les **dates importantes** :

- **4 février** > lancement du concours Abris de Fortune 2020
- **31 mars** > rendu des pré-projets
- **2 avril** > première réunion du jury présidé par Pierre Janin
- **28 avril** > rendu des maquettes
- **4 mai** > deuxième réunion du jury présidé par Pierre Janin
- **18 mai** > workshop au Château de Goutelas / début des constructions
- **25 juin** > inauguration du parcours Abris de Fortune 2020

La **désinstallation** se fera autour de la fin des vendanges à **partir du 25 octobre**. Les Abris de Fortune pourront être ensuite adoptés par des partenaires et ainsi avoir une deuxième vie sur un nouvel emplacement en accord avec le candidat.



# Le règlement du concours Abris de Fortune 2020

---

## CANDIDATURE

Il est possible de participer au concours seul ou en équipe. Dans le cas d'une candidature en équipe, au moins un des membres de l'équipe doit être étudiant en architecture ou architecte diplômé. Il est possible de concourir pour un ou deux Abris de Fortune.

**Pour candidater il suffit de s'inscrire sur le formulaire en ligne suivant :**

<https://chateaugoutelas.typeform.com/to/Tfg6rl>

Les candidats recevront ensuite par retour de courriel un numéro de candidat et toutes les indications (implantation, photos, histoire, matériaux pressentis...) pour le ou les Abris qui leur auront été attribués.

## SÉLECTIONS

La sélection des constructeurs des Abris de Fortune se déroulera en 4 étapes :

### 1. Rendu du pré-projet

Le pré-projet prend la forme d'un dossier de quelques pages qui présente sommairement le projet d'abri et ses modalités d'implantation dans son environnement (textes, plans, visuels).

**ATTENTION : l'abri ne devra pas excéder 5 m<sup>2</sup> de surface.**

Le candidat devra fournir tout élément donnant au jury des indications sur la démarche, les partis pris et les objectifs de son projet d'abri.

**Le pré-projet doit être envoyé avant le 31 mars à 18h** par courriel à [centreculturel@chateaugoutelas.fr](mailto:centreculturel@chateaugoutelas.fr)

### 2. Première réunion du jury le jeudi 2 avril 2020

Suite à cette première réunion du jury présidé par Pierre Janin et composé de partenaires du programme Abris de Fortune, le candidat sera autorisé ou non à concourir.

### 3. Rendu du projet définitif contenant :

- > le pré-dossier complété si nécessaire (suite au premier retour du jury)
- > un plan masse, les plans de coupe, et les perspectives de l'Abri dans son environnement
- > un document sur les principes constructifs du bâti, de la couverture
- > la nomenclature des matériaux utilisés
- > une maquette de la cabane à l'échelle 1/10 et des photos de la maquette.

**Le dossier définitif avec maquette devra être envoyé avant le 28 avril à 18h** (cachet de la poste faisant foi) à :

Abris de Fortune  
Château de Goutelas  
277 route de Goutelas  
42130 Marcoux

Tout dossier incomplet, ou réceptionné après les délais ne sera pas traité. L'expédition des documents et des maquettes sont à la charge des candidats et sous leur responsabilité.

#### **4. Deuxième réunion du jury le lundi 4 mai pour désigner les lauréats**

Les résultats seront communiqués aux lauréats et aux candidats non retenus par courriel avant le jeudi 7 mai.

Les candidats au concours Abris de Fortune s'engagent à développer leur projet jusqu'à la construction. En cas de désistement, le jury se réserve le droit de revenir sur l'attribution des prix et de proposer à un candidat non sélectionné de construire son abri. Il y aura ainsi une liste d'attente non communiquée.

## **CONSTRUCTION**

Chaque lauréat construira son Abri de Fortune entre le 18 mai et le 24 juin 2020. Les lauréats doivent être en capacité d'assurer eux-mêmes la construction de leur abri et de mobiliser des personnes de leur entourage pour leur apporter de l'aide.

Les équipes du Château de Goutelas et les vigneronnes du Forez seront toutefois disponibles pour accompagner les chantiers de construction des abris et prendre en compte des besoins spécifiques (matériel, bénévoles supplémentaires).

Les lauréats s'engagent à maintenir propre leur site d'intervention pendant le chantier. Certains sites présenteront des contraintes spécifiques dont il faudra tenir compte.

## **AIDE MATÉRIELLE ET FINANCIÈRE**

Les lauréats recevront des propositions d'hébergement chez l'habitant. Ils pourront les accepter ou non. En cas de refus, les frais d'hébergement seront à leur charge pour la période de construction. Les aides à l'hébergement sont valables sur une période de 15 jours pour chacune des équipes.

Les lauréats seront mis en contact avec nos partenaires qui proposeront des matériaux à des prix minorés. Les devis seront validés par les lauréats.

Le remboursement des frais engagés (déplacement, transport, matériaux, frais de restauration, main d'œuvre...) sera au maximum d'un montant TTC de 1700 euros pour chaque Abri de Fortune. Les candidats devront présenter les justificatifs de paiement pour être remboursés.

Enfin, l'appui des bénévoles du Château de Goutelas, des vigneronnes et des associations partenaires, les rencontres stimulantes avec les membres du jury et les autres équipes lauréates pendant les chantiers de construction, celles avec le public à l'occasion de l'inauguration du parcours d'abris à laquelle les lauréats seront invités, contribueront à faire de la réalisation des Abris de Fortune un temps d'émulation, de convivialité et d'immersion dans le territoire viticole du Forez !

### **Renseignements complémentaires :**

Sarah Wasserstrom ou Axelle Berlier  
Château de Goutelas  
04 77 97 35 43

[centreculturel@chateaudegoutelas.fr](mailto:centreculturel@chateaudegoutelas.fr)

*Le concours Abris de Fortune  
reçoit le soutien de :*



**La Région**   
Auvergne-Rhône-Alpes

**Loire**  
LE DÉPARTEMENT

**Loire  
FOREZ**  
Agglo